

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3661

présenté par
Mme Yolaine de Courson

ARTICLE 2

Après la première phrase de l'alinéa 2, insérer la phrase suivante :

« En outre, elle permet aux élèves de s'initier à l'étude systémique de l'interdépendance entre santé humaine, animale et environnementale à travers la sensibilisation à l'approche pluridisciplinaire "une seule santé". »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise sanitaire a mis en lumière l'interdépendance entre santé humaine, animale et environnementale. Ainsi, en avril 2020, les experts de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité appelaient tous les gouvernements à tous les niveaux de décision à adopter l'approche « une seule santé ». Plus récemment, un rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement la désignait comme la meilleure solution pour garantir un avenir sain et durable à l'humanité.

Les élèves d'aujourd'hui étant les décideurs de demain, il est crucial que les élèves, du primaire jusqu'au lycée, soient sensibilisés à cette approche.

De plus, l'étude de l'approche « une seule santé » est pertinente en vue d'initier les élèves aux études systémiques, qui sont intrinsèquement pluridisciplinaires. Ils pourront ainsi faire le lien et donner du sens aux différentes matières qui leurs sont enseignées, en supprimant les barrières académiquement édifiées entre elles.